



Qu'elle Suite d'un pv de carence apres un pv de difficultés

Par **Bossette**, le **30/04/2017** à **20:33**

Bonjour,

Après un pv de difficultés, nous sommes repartis devant le juge qui a tranché les différents (sans appel de la décision) retour à nouveau chez le notaire qui établi la liquidation de communaute selon la décision du juge, mon ex voulait que j'enlève une soulte accordée par le juge. N'étant pas d'accord pour enlever cette soulte qui me revient et dont il n'a pas fait appel Mr après plusieurs convocation du notaire ne c'est pas présenté à la signature du partage le notaire a été dans l'obligation d'établir un PV de carence en me signifiant qu'il fallait demander au juge d'homologuer le partage en l'état que Mr n'avait pas souhaiter se déplacer. J'ai donc remis tout cela à mon avocat en demandant l'homologation purement et simplement et mon avocat me signifie qu'il faut demander au juge la Quelle se positionne car le code civil n'est pas clair à se sujet ou en tout état de cause qu'il réinscrive l'affaire au rôle.

Je suis perdue je n'y comprend rien qu'elle va être la suite, je ne comprend pas Mr ne vient pas à la signature aurait il encore son mot à dire.

Est ce que quelqu'un peut me renseigner et me dire ce qui va se passer ou s'il faut que consulte un autre avocat?

Par avance merci pour vos réponses.

Cordialement